COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2024

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) s'est réunie une nouvelle fois le vendredi 4 octobre 2024, de 10 heures à 11 heures en visio conférence.

Les membres de la commission présents :

- Jean-Luc BAUDET : Trésorier général du CROS
- Jean-Yves ORTEGA : Secrétaire général Adjoint du CROS
- Vincent ALLIGIER: Trésorier adjoint du CROS

Conformément aux statuts et Règlements intérieur de la Ligue Sud Paca, la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) s'est réunie une première fois le 3 octobre 2024 à 10h00 pour examiner la validité des listes soumises en vue des élections des membres du Comité Directeur lors de la prochaine Assemblée Générale Elective du 2 novembre 2024.

Au cours de cet examen, la CSOE a validé deux listes sur trois, la troisième liste « Rassembl' Sud PACA » ayant fait l'objet d'une demande de compléments concernant des documents manquants pour deux de ses membres. Cette demande, faite conformément aux statuts, a été envoyée à la tête de liste le 3 octobre 2024, avec un délai de12 jours pour fournir les pièces requises.

Le 3 octobre 2024 à 14h26, une réponse a été apportée par voie électronique émanant de la tête de liste « Rassembl' Sud PACA » par Madame De Bossoreille De Ribou Elisabeth, confirmant « qu'elle ne pouvait justifier les historiques des licences manquantes de 2 candidats ».

Après nouvelle vérification de la CSOE quant aux dispositions de modifications et conformément à L'article 11 des Statuts de La Ligue Sud qui stipule que les candidats devront se présenter sur des listes complètes de 40 membres distincts **et respectant les règles fixées par les Statuts (Art 11 a) et Art 12** qui conditionnent les documents obligatoires pour valider chaque critère d'éligibilité des candidats figurant sur une liste ; l'irrecevabilité d'une candidature entraine nécessairement l'irrecevabilité de l'ensemble de la liste sur laquelle elle figure.

Décision du CSOE

La CSOE, après examen et en l'absence des documents obligatoires, se voit donc dans l'obligation de déclarer **non valide** la liste **« Rassembl' Sud PACA »** soumise par Madame De Bossoreille De Ribou Elisabeth pour les élections du Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale Elective du 2 novembre 2024.

Par conséquent, la CSOE conclut à la recevabilité des deux listes de candidatures suivantes :

Ligue Passion Sud

Représentée par Patrice Blachère

LISTE "LIGUE PASSION SUD"

REPRESENTEE PAR PATRICE BLACHERE

1-BLACHÈRE PATRICE-TOULON
2-DIAZ MANUEL-TOULON
3-CARRIER SOPHIE-CHATEAURENARD
4-LACROIX JEAN LOUIS-GAPEAU
5-LAVERGNE CAROLE-CADENEAUX
6-RÉAT STÉPHANE-ST SATURNIN
7-AUVIGNE CHRISTELLE-SISTERON
8-BUCHET PHILIPPE-TOULON
9-CHAUVEAU MARTINE-HYÈRES
10-MIQUELIS MICHEL-TOULON
11-MUNOZPATRICIA-COUDON
12-DELMONTE MARC-LA SEYNE
13-MEUNIER MAGALI-CASSIS
14-NAVAS JEAN JACQUES-TOULON
15-RICHIER MARIE CHRISTELLE-TOULON
16-RANDON CHRISTIAN-MANOSQUE
17-DZIKOWSKI ANGÉLIQUE-COUDON
18-BORRIONE FRÉDÉRIC-CASSIS ✱
19-BIENIAS BLONDON NATACHA-TOULON
20-CADÉAC ALAIN-LA SEYNE
21-COZZANI DANIEL-COUDON
22-GAZEL CHRISTIAN-COUDON
23-CONTE TRUCCO MARIE-CHARLOTTE-TOULON
24-BRAENDLIN YAN-BESAGNE
25-BOTTO DIDIER-OLLIOULES
26-PERON PASCAL-DRAGUIGNAN
27-ALCINA VICTOR-COUDON
28-STOECKEL NICOLAS-BRIGNOLES
29-LAGET ERIC-PIERREFEU
30-MARCHAND JEAN MARIE-LE PRADET
31-DEBEVRE ERIC-CENTRE VAR
32-MEGE SÉBASTIEN-LE MUY
33-CHABAUD CHRISTOPHE-GAPEAU
34-REBEL SÉBASTIEN-SANARY
35-JEREZ JOHNATHAN-LE PONTET
36-DAUCHY LUDOVIC-TOULON
37-OBER RÉMY-TOULON
38-ROUARD OLIVIER-TOULON
39-MURIE THIERRY-TOULON
40-HERRERO ANDRE - TOULON

✱ Docteur

Tous Unis pour nos clubs

Représentée par Sébastien Rizza

COLLECTIF "TOUS UNIS POUR NOS CLUBS"

RANG	NOM	PRENOM	CLUBS	Dept.	Divers
1	RIZZA	Sébastien	XV DU COUDON	83	Tête de Liste sebastien.rizza@wanadoo.fr
2	MUSCAT	Audrey	PENNES MIRABEAU CADENEAUX	13	Femme 1/10
3	VAUDO	Frédéric	AUBAGNE	13	
4	MOYNOT	Claire	STADE NICOIS	06	Femme 2/10
5	LARDON	Jean Michel	RCTPM	83	
6	GREUET	Jacqueline	LE BEAUSSET	83	Femme 3/10
7	TOLLET	Stéphane	SMUC	13	
8	SCHNEIDER	Lucienne	APT	84	Femme 4/10
9	LEMAIRE	Jean Paul	ASBC	84	
10	WULLEMS	Jessie	RCTPM	83	Femme 5/10
11	BERGUET	Philippe	CAVAILLON	84	
12	DRIGUEZ	Marie Claude	RCTPM	83	Femme 6/10
13	PREVOT	Patrice	STADE NICOIS	06	
14	GOILLIOT	Josette	AVIGNON LE PONTET	84	Femme 7/10
15	MARIE	Augustin	MRM	13	
16	MEYER	Aurélie	RC AUBAGNE	13	Femme 8/10
17	GUEIT	Alain	RCHCC83	83	
18	GRIVELET	Sandrine	SANARY	83	Femme 9/10
19	RAYMOND	Jean-Jacques	FFR	83	Docteur en médecine
20	AUREILLE	Christine	RCHCC83	83	Femme 10/10
21	MONDINO	Henri	LE MOURILLON	83	
22	TEYSSIER	Jérémy	DIGNE	04	
23	DARRE	Alain	ORANGE	84	Docteur en médecine
24	DUNY	Maurice	RCT	83	
25	TAINDJIS	Pierre	PORT DE BOUC	13	
26	BOUISSET	Jean Christophe	BERRE	13	
27	RINALDI	Alain	LA SEYNE	83	
28	GRILLO	Michel	LE MOURILLON	83	
29	GIRARD	Gaëtan	ORAISON	04	
30	LAUZEN	Jean Luc	MONTEUX	84	
31	TOGNA	Alain	PROVENCE RUGBY	13	
32	TALON	Jean-Yves	EYGUIERES	13	
33	BEZIAT	Patrick	MONTEUX	84	
34	SCARDIGLI	Jean Claude	APT	84	
35	PELLAPRAT	Jean Pierre	BCI	84	
36	RODRIGO	Christian	US MOURILLON	83	
37	VOLPE	Jean Paul	ASBC	84	
38	DREVET	Christian	St MAXIMIN	83	
39	MINGUET	Christophe	PERTUIS	84	
40	SIMON	Eric	VALBONNE	06	

En dernier lieu, la CSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel aux candidats figurant en tête de chaque liste, ainsi qu'au Secrétaire Général et à la Directrice Administrative de la LIGUE SUD-PACA RUGBY, puis sera publié sur le site internet de la ligue à la page dédiée à ses travaux.

En outre, la CSOE autorise la LIGUE SUD-PACA, si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information des listes ainsi jugées recevables à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

La CSOE, Le Pradet, le 4 octobre 2024

Jean-Luc Baudet Président CSOE	Jean-Yves Ortega	Vincent Alligier